

actuel de Bâle commence près de la ville de Bâle & s'avance sur la gauche du Rhin qui le sépare de l'Evêché de Constance; il suit ce fleuve en Alsace jusqu'à *Gemar*, où il a pour limites l'Evêché de Strasbourg, de-là il tourne contre les Voges jusqu'à *Ribauville*, & en suivant cette chaîne de montagnes jusqu'à *Bonhomme*, il renferme l'Abbaye de Munster au Val-Grégoire, la petite ville de Saint-Amarin & le village de Perouse, près Belfort: il a dans cette étendue pour limites le Diocèse de Toul & l'Archevêché de Besançon. Plus loin le Diocèse de Bâle comprend le chapitre de *Masmunster* ou *Maximauux*, s'avance contre la principauté de Porrentrui vers *Schwarzen*, de-là à *Levoncourt* ou *Laufendorf*, & à l'Abbaye de *Lucell*, puis contre Porrentrui qui est de l'Archevêché de Besançon, à *Miecourt* ou *Miestorf*, *Bourignon* ou *Burgis*, & *Saint-Ursane* ou *Sant-Ursitz*; il passe ensuite le mont *Freyberg* jusqu'au village *Desbois* & au district la *Combe de Valavrou* ou *Fontaine-Beaufond*: ici est la borne qui sépare l'Archevêché de Besançon des Evêchés de Bâle & de Lausanne. Depuis cette borne le Diocèse de Bâle s'avance vers la Suisse, sur la hauteur du mont *Chasseral* ou *Gestler*, ensuite par le village *Reuchenette*, près du fameux passage *Pierrepertuis*(*), dans le *Mont-Jura*; il suit cette chaîne de montagnes jusque dans le Canton de Soleure, par les bailliages de *Thierstein* & de *Falkenstein*, jusqu'à *Olten*. Les bornes des Evêchés de Constance, de Bâle & de Lausanne se réunissent au confluent de la petite rivière de *igeren* avec l'Are, tout près du village *Flumenthal*, Canton de Soleure; & dans ce point de réunion les trois Evêques pourroient dans le même bateau avoir ensemble une entrevue. Depuis la petite ville d'*Olten* le Diocèse de Bâle se prolonge, en suivant la rive gauche de l'Are, jusqu'à l'endroit où cette rivière se jette dans le Rhin; il continue de même sur la gauche du Rhin jusqu'à *Bernau*, sur la frontière du Comté de Bade qui est de l'Evêché de Constance. Depuis *Bernau* il descend toujours sur la gauche du Rhin jusqu'à la ville de Bâle.

Avant le changement de religion, ce Diocèse comprenoit le grand-Bâle & tout le Canton de ce nom, ainsi qu'une partie considérable du pays Allemand de Berne sur la gauche de l'Are, laquelle contient les bailliages de *Biberstein*, *Schenkenberg* & *Castelen*. Aujourd'hui ce Diocèse ne renferme plus en Suisse, pour la juridiction spirituelle, qu'une partie du Canton de Soleure, le village de *Wiefen*, dans le Canton de Bâle, & le bailliage de *Lutgern* dans le Comté de Bade, où est une Commanderie de Malthe. Tout le Diocèse actuel comprend onze Chapitres Ruraux ou de campagne. Parmi les Evêchés situés le long du Rhin, dans ce qu'on nomme la *rue des Prêtres* (3), celui de Bâle est désigné comme le *plus gai de tous*.

Je trouve dans la partie de l'Evêché de Bâle qui est réputée de la Suisse, le Chapitre (4) de *Delemont* (**), en Allemand *Dellsparg*, dans le bailliage de ce nom en la principauté de

Porrentrui, & dans le district dit le *Salzgaeu*. Ce Chapitre est composé d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un custode & de neuf chanoines; il avoit été dans son origine le Chapitre de *Munster* de *Grandfelden* ou de *Moutier-en-grand-vaux*; mais les habitans du val Moutier, ayant embrassé en 1531 la prétendue réforme, le Chapitre se réfugia d'abord à Soleure, & ensuite il se fixa à Delemont; & quoique l'élection du prévôt dépende du Chapitre, elle a besoin de la confirmation de l'Evêque.

Le Chapitre (5) *Sant-Ursitz* ou *Saint-Ursane*, étoit dans son origine un monastère de Bénédictins; il a donné son nom à une petite ville & à un bailliage de la principauté de Porrentrui, à deux lieues & demie de cette ville. Il est composé d'un prévôt & de six chanoines; l'Evêque confirme l'élection du prévôt qui est à la nomination du Chapitre. L'Abbaye de *Notre-Dame de la Pierre*, en Latin *Monasterium Beatae Mariae in Petra*, & en Allemand *Maria-Stein*, Ordre de Saint Benoît, dans le Canton de Soleure, est du Diocèse de Bâle; elle étoit anciennement connue sous le nom de *Beinweil*, en Latin *Beinwila* ou *Offium villa*. Divers malheurs obligèrent l'Abbé à quitter ce local primitif qui est aussi dans le Canton de Soleure, au bailliage de *Thierstein* & dans le Diocèse de Bâle; il transféra en 1633 sa résidence à l'endroit dit *la pierre*, en Allemand *im-stein*, dans le bailliage de *Dornach*. Depuis cette translation l'ancienne Abbaye de *Beinweil* n'est desservie que par quelques Religieux de *Notre-Dame de la Pierre*; ils y ont à leur tête un père administrateur ou *Statthalter*. L'advocatie de ces monastères appartient à la République de Soleure; l'Abbé de *Notre-Dame de la Pierre* est le dernier Prélat de la Congrégation Bénédictine de Suisse.

L'Abbaye (6) de *Bellelay* ou *Belleley*, en Latin *Bellalagium*, Ordre de Prémontré, est aussi dans l'Evêché de Bâle & dans le bailliage de Delemont, en la principauté de Porrentrui, à sept lieues de cette ville du côté de la Suisse.

Il existe encore à Bâle deux Commanderies, l'une de l'Ordre de Malte, & l'autre des Chevaliers Teutoniques. La ville de *Mulhausen*, alliée des Cantons réformés, a aussi dans son enceinte une Commanderie de l'Ordre Teutonique, & un autre de Malthe; cette petite République étoit anciennement comprise dans le Diocèse de Bâle.

Avant la suppression des Jésuites, ces pères avoient à Porrentrui un collège très-célèbre.

Il y a à *Olten* & à *Dornach*, dans le Canton de Soleure & au Diocèse de Bâle, deux couvens de Capucins: on trouve un autre couvent de cet ordre dans le même Diocèse, à *Delemont*; & quoique celui qu'on voit à *Porrentrui* soit censé de l'Archevêché de Besançon, il n'est pas moins compris dans la province des Capucins de Suisse.

Il y a un couvent d'*Ursulines* à *Delemont*, & un autre du même institut à *Porrentrui*. Il existe aussi dans cette dernière ville un couvent des *Annonciades*.

(3) *Pfaffen-gasse*.

(4) *Leu*, Dict. Hist. de la Suisse, T. VI. pag. 51 & T. XIII. pag. 413-416.

(5) *Leu*, ibidem, T. XVIII. pag. 775-778.

(6) *Leu*, ibid. T. III. pag. 35-40.

Annales Prémonstratenses, T. I. probat. 210-228.

(*) *PLANCHE* 32, double.

(**) *PLANCHES* 33 & 41.

